

### **Question orale de M. Godefroid Logement du plan hiver de la Fondation Prince Laurent.**

**M. Godefroid** signale qu'au début de ce mois de février, la presse a relayé l'installation d'un complexe de containers de la Fondation Prince Laurent sur le site « Illochroma » dans le quartier du Bourdon.

Ces containers sont destinés à l'hébergement de personnes sans abri avec leur animal de compagnie.

Si d'aucuns se sont étonnés, voire offusqués, de la mise en place de ce dispositif en l'absence de permis d'urbanisme, le groupe Ecolo s'en réjouit. Les commentaires qui circulent sur les réseaux sociaux montrent que la population uccloise y est très largement favorable.

M. Godefroid reconnaît la nécessité de ce logement d'urgence mais la lutte contre le « sans-abrisme » passe avant tout par la mise à disposition de logements durables. L'agence immobilière sociale uccloise (AISU) participe à des programmes de « Housing first » dans des appartements de son parc immobilier.

Comment se déroule cet hébergement ? Est-il possible de pérenniser cette initiative, de manière à ce qu'elle soit la première étape d'un accueil durable dans des logements à caractère social ?

**M. le Bourgmestre** confirme qu'un permis d'urbanisme était nécessaire. En dépit du fait que celui-ci n'a pas été obtenu, le Collège a pris sa décision en toute connaissance de cause car face à la misère humaine, les arguties juridiques n'ont plus cours, et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un site privé dans une zone dont le prochain changement de statut va faciliter l'affectation au logement.

M. Cornelis, M. l'Echevin Lambert-Limbosch et M. le Bourgmestre ont pu prendre conscience de l'immense tristesse de ces personnes en grande précarité, qui se voient refuser l'accès aux centres d'hébergement parce qu'ils ne veulent pas se séparer de leur compagnon à quatre pattes. Face à une telle situation, nécessité fait loi. M. le Bourgmestre tient à maintenir ce cap, en dépit des messages haineux circulant sur les réseaux sociaux, selon lesquels il faudrait chasser loin de soi toute cette pauvreté.

M. le Bourgmestre rappelle encore que la commune d'Uccle est très mobilisée dans l'aide aux plus démunis.

**M. l'Echevin Lambert-Limbosch** remercie le Collège pour son soutien unanime à l'égard de ce projet.

M. l'Echevin Lambert-Limbosch a participé à une réunion consacrée au sans-abrisme avec le Président du CPAS et des représentants de l'ASBL Bruss'Help. Lors de cette réunion, le Président de l'ASBL a signalé que la Fondation Prince Laurent recherchait d'urgence un nouveau site.

La commune d'Uccle a effectué des recherches dans les domaines public et privé afin de trouver une solution et a fini par rencontrer un propriétaire privé prêt à mettre son terrain à disposition. D'autres communes ont émis des propositions mais la Fondation Prince Laurent a fini par opter pour le projet ucclois. En raison de contraintes logistiques, il a fallu attendre début février pour que ce projet aboutisse.

Les citoyens en ont été informés aussitôt, voire même de manière anticipée, puisque les toutes-boîtes ont été distribués le lundi, soit un jour avant la diffusion de l'information dans la presse.

L'encadrement de nuit est assuré par un personnel spécialisé recruté par la Fondation Prince Laurent. L'accueil de jour est assuré par une infirmière et occasionnellement par une assistante sociale, relevant toutes deux de la Fondation.

Cet accueil est mené en étroite collaboration avec le service Prévention de l'Action sociale, le CPAS et la police.

Le premier locataire des containers a d'ailleurs été un SDF ucclois accompagné d'un chien, que les gardiens de la paix ont guidés vers les abris de la Fondation.

Le taux d'occupation de ces containers est limité pour l'instant (en moyenne, cinq résidents avec chien), en raison du climat plutôt clément.

L'AISU lutte contre le phénomène du sans-abrisme en collaboration avec l'ASBL Diogène, spécialisée dans l'« Housing First ».

Ce concept, fort développé aux Etats-Unis et dans les pays scandinaves, consiste à proposer des solutions structurelles pour sortir de la rue, en offrant dans un logement à des personnes sans abri de manière à ce qu'elles puissent, sur cette base, reconstruire progressivement leur vie.

Le Collège souhaite continuer à travailler avec l'AISU dans cette perspective, que la Région bruxelloise désire elle-même encourager.

**M. Cools** comprend que dans l'urgence, on agisse sans avoir obtenu le permis d'urbanisme requis. Ce ne serait pas la première fois qu'on procéderait à une régularisation a posteriori. Néanmoins, il est intéressant d'obtenir un permis d'urbanisme par après, dans la mesure où il intègre des éléments importants, notamment un avis des pompiers.

En raison du réflexe « nimby », observable à Uccle comme partout ailleurs, il ne fallait pas obtenir l'accord des riverains pour l'installation des containers, mais il fallait néanmoins les informer. Il est dommage que la lettre d'information n'ait pas été distribuée quelques jours avant.

M. Cools se réjouit de la poursuite de la collaboration avec l'ASU, qui s'appuie sur l'expertise de l'ASBL Diogène.

M. Cools partage le point de vue selon lequel il faut viser des solutions permanentes et non se contenter de mesures provisoires.

**M. Godefroid** précise que l'ASU est disposée à intensifier son action, dans la mesure de ses moyens.